

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-07

sur l'adoption du règlement intérieur

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L. 4132-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le règlement intérieur, tel que présenté en annexe, en y intégrant les modifications énoncées en séance et relatives aux articles 16 et 25 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-08

sur la composition des commissions spécialisées

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L. 4132-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer cinq Commissions de 6 à 11 membres, un conseiller ne pouvant être membre que d'une Commission ;

- d'en adopter la composition suivante :

Commission n° 1	« Personnels, finances et administration générale », Mme PIOLINE, MM. CHATELAIS, VIRLOUVET, LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LEFRANÇOIS,
Commission n° 2	« Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités », MM. DESCHAMPS, MOURARET, SODINI, MARIE, GODEFROY, Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, OSADTCHY, M. DIGARD, Mme de La PROVÔTÉ, M. DENIAUD,
Commission n° 3	« Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture », Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, BESNARD, DELAUNAY, M. FONTAINE, Mme LEMASSON, MM. VALENTIN, NURY, Mme GAUGAIN, M. LEMARCHAND,
Commission n° 4	« Europe, coopérations, tourisme et réunification, agriculture et pêche », MM. TOURRET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, BIHEL, M. TRAVERT, Mmes LOWY, ANNE, MM. AUGIER, LEFRANC, Mme MAZIER,
Commission n° 5	« Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation » MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes ERRARD, TOMASETTO, MIALON-BURGAT, M CIVILISE, Mmes COUSIN, NOUVEL, M. BRUNEAU ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°10-09

sur les délégations au Président du Conseil Régional

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu les articles L.4221-5 et L.4231-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner au Président du Conseil Régional, pour la durée de son mandat, les délégations générales visées aux articles L. 4221-5 et L. 4231-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et reprises dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-10

sur les délégations consenties à la Commission Permanente du Conseil Régional

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNE, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour exercer les compétences telles que précisées dans l'annexe jointe et prenant en compte les modifications présentées en séance et relatives au domaine de l'éducation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°10-11

sur le règlement budgétaire et financier

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L. 4312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-12

sur les modalités d'adoption du budget

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article R. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable des Régions M 71,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le principe de présentation et de vote du budget du Conseil Régional de Basse-Normandie par fonction, durant la mandature de l'assemblée délibérante élue le 26 mars 2010.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-13

sur le barème des indemnités de fonction des membres du Conseil Régional de Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Vu l'article L. 4135-15-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter les montants des indemnités de fonction conformément au tableau ci-dessous :

	Taux de base de référence (%maximum)	montant brut des indemnités (1er octobre 2009)	
		par mois	par an
Conseillers régionaux	IM 821 X 50%	1 891,28 €	22 695,36 €
Vice président ayant délégation	(IM 821 X 50%) + 40%	2 647,79 €	31 773,48 €
Membres de la commission permanente	(IM 821 X 50%) + 10%	2 080,41 €	24 964,92 €
Président	IM 821 +45%	5 484,71 €	65 816,52 €

• d'approuver le principe selon lequel le montant mensuel de l'indemnité versée à un Conseiller Régional pourra être réduit de 50 % pour le mois qui suit la constatation de trois absences consécutives aux Séances plénières ou aux réunions des Commissions auxquelles il appartient ou aux réunions de la Commission Permanente, s'il en est membre, cette réduction ne s'appliquant pas :

- en cas d'absence au vu d'une déclaration sur l'honneur pour événements familiaux (décès, mariage, naissance...) ou au vu d'un justificatif pour raison de santé,
- en cas d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Cette modalité étant reprise à l'article 75 du Règlement Intérieur ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-14

sur l'agriculture : filière équine-modification des statuts du Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, M. MARIE, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie, conformément au projet des statuts joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-15

sur la désignation des représentants du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, Mme MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Vu les articles L. 4132-14 et L. 4132-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE, par 32 voix pour, 15 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LOUWAGIE, MAZIER, NOUVEL, M. NURY, Mme de La PROVÔTÉ, M. VALENTIN) à la désignation, au scrutin public, de ses représentants dans les organismes extérieurs figurant à l'annexe jointe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-16 bis

**sur l'élection à la représentation proportionnelle des représentants du Conseil Régional
au sein d'organismes extérieurs**

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCÉDE, à l'unanimité, au scrutin public, à l'élection à la représentation proportionnelle de ses représentants au sein des organismes ci-dessous :

*** ORGANISMES INSTITUES PAR LA LOI N° 90-669 DU 30 JUILLET 1990**

		CALVADOS	MANCHE	ORNE
Commission Départementale des Evaluations Cadastrales	Titulaire	M. LOUVET	M. VIRLOUVET	M. CHATELAIS
	Titulaire	Mme LEFRANCOIS	Mme MAZIER	Mme LOUWAGIE
	Suppléant	M. MARIE	M. TRAVERT	Mme PIOLINE
	Suppléant	Mme de la PROVÔTÉ	M. LEMARCHAND	M. DENIAUD
Comité de Délimitation des Secteurs d'Evaluation	Titulaire	M. LOUVET	M. VIRLOUVET	M. CHATELAIS
	Titulaire	Mme LEFRANCOIS	Mme MAZIER	Mme LOUWAGIE
	Suppléant	M. MARIE	M. TRAVERT	Mme PIOLINE
	Suppléant	Mme de La PROVÔTÉ	M. LEMARCHAND	M. DENIAUD

*** COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE INSTITUTEE PAR L'ARTICLE 67 DE LA LOI N° 92-125 DU 6 FEVRIER 1992**

Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du Calvados 3 représentants	M. MOURARET Mme MIALON-BURGAT M. LEFRANC
	M. MARIE M. SODINI Mme GAUGAIN
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Manche 3 représentants	M. GODEFROY M. VIRLOUVET Mme COUSIN
	M. DESCHAMPS Mme LEMASSON M. VALENTIN
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de l'Orne 3 représentants	Mme ERRARD M. CHATELAIS Mme LOUWAGIE
	Mme BESNARD Mme PIOLINE M. DENIAUD

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-17

sur l'élection des représentants du Conseil Régional au sein des Commissions d'Appel d'Offres

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article 22-I et III du Code des Marchés Publics,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de constituer deux Commissions d'Appel d'Offres à caractère permanent dont l'une spécialisée dans le domaine de la formation professionnelle, composée chacune du Président du Conseil Régional ou son représentant, en tant que Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

- de procéder, au vote à bulletin secret, aux élections à la représentation proportionnelle au plus fort reste de ses représentants au sein de ces deux Commissions d'Appel d'Offres ;

Sont élus :

1^{ère} Commission d'Appel d'Offres

Titulaires	Mme PIOLINE M. VIRLOUVET M. LOUVET Mme LEFRANÇOIS M. BRUNEAU	Suppléants :	M. TRAVERT Mme TOMASETTO Mme LOWY M. AUGIER M. DIGARD
------------	--	--------------	---

Commission d'Appel d'Offres formation professionnelle

Titulaires	Mme MIALON-BURGAT Mme ERRARD M. CIVILISE Mme LEFRANÇOIS M. BRUNEAU	Suppléants :	M. CHATELAIS Mme TOMASETTO M. VIRLOUVET Mme GAUGAIN M. AUGIER
------------	--	--------------	---

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-18

sur l'élection des représentants du Conseil Régional au sein du jury de concours pour les marchés publics

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article 24 du Code des Marchés Publics,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote à bulletin secret, à l'élection à la représentation proportionnelle de ses représentants au sein du jury de concours pour les marchés publics.

Sont élus :

Titulaires :

Mme PIOLINE
M. VIRLOUVET
M. LOUVET
Mme LEFRANÇOIS
M. BRUNEAU

Suppléants :

M. TRAVERT
Mme TOMASETTO
Mme LOWY
M. AUGIER
M. DIGARD

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-19

sur la représentation du Conseil Régional au sein de la Commission de Délégation de Service Public

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de constituer une Commission de Délégation de Service Public ;
- de procéder, au vote à bulletin secret, à l'élection à la représentation proportionnelle de ses représentants au sein de cette Commission.

Sont élus :

Titulaires : Mme PIOLINE
M. VIRLOUVET
M. LOUVET
M. DIGARD
Mme de La PROVÔTÉ
BRUNEAU

Suppléants : M. TRAVERT
Mme TOMASETTO
Mme LOWY
M. LEFRANC
M.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°10-20

sur la représentation du Conseil Régional au sein de la Commission consultative des services publics locaux

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, GOBERT, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la délibération n° 06-69 du Conseil Régional du 22 septembre 2006 fixant la composition de la Commission consultative des services publics locaux,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux :

- Mme PIOLINE
- M. VIRLOUVET
- M. LOUVET
- Mme de La PROVÔTÉ
- Mme LEFRANÇOIS

DECIDE, de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la désignation des 5 représentants d'associations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°10-21

sur le projet ARCADE

Réunion du VENDREDI 16 AVRIL 2010

Réuni le vendredi 16 AVRIL 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, GAUGAIN, M. GODEFROY, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOUWAGIE, LOWY, MAZIER, M. MOURARET, Mme NOUVEL, M. NURY, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de La PROVÔTÉ, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VALENTIN, VIRLOUVET.

Sont excusés :

M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme PIOLINE,
Mme HEURGUIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERT,
M. MARIE ayant donné pouvoir à Mme LEMASSON,
Mme MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, Vice-Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la SEM SAPHYN à étudier sa prise de participation au capital social de la société PANTECHNIK au moyen d'une analyse financière approfondie de cette dernière et d'un audit stratégique à conduire par NCI Gestion ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR